

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.222

L'An deux Mille Dix, le 22 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 octobre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 octobre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CREATION D'UN SERVICE DE L'EAU ET D'UN SERVICE PATRIMOINE

RAPPORTEUR : Monsieur GIRAUD

VOTE : UNANIMITE

Il vous est proposé de créer :

* Un service de l'eau chargé :

- du suivi du respect du contrat par le délégataire
- de la participation au comité de suivi du contrat
- du suivi et de la programmation des travaux
- de la préparation et du suivi des marchés nécessaires aux travaux d'extension, de construction, de renouvellement des différentes installations
- du renouvellement des 2601 branchements en plomb
- de la participation aux réunions avec le Syndicat départemental d'adduction d'eau

* Un service patrimoine qui sera chargé de la gestion complète des biens de la ville, que ce soit sous l'angle des acquisitions ou aliénations, que sous l'angle de la gestion locative sous toutes ses formes : bail d'habitation, bail professionnel, convention d'occupation du domaine public, permission de voirie, etc...

Ce service pourrait également centraliser l'encaissement des recettes et ferait, au-delà de la seule question de la valorisation patrimoniale, respecter l'ensemble des obligations contractuelles, aussi bien de la part de la ville que des occupants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 2 avril 2010,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer :

* Un service de l'eau chargé :

- du suivi du respect du contrat par le délégataire
- de la participation au comité de suivi du contrat
- du suivi et de la programmation des travaux
- de la préparation et du suivi des marchés nécessaires aux travaux d'extension, de construction, de renouvellement des différentes installations
- du renouvellement des 2601 branchements en plomb
- de la participation aux réunions avec le Syndicat départemental d'adduction d'eau

* Un service patrimoine qui sera chargé de la gestion complète des biens de la ville, que ce soit sous l'angle des acquisitions ou aliénations, que sous l'angle de la gestion locative sous toutes ses formes : bail d'habitation, bail professionnel, convention d'occupation du domaine public, permission de voirie, etc...

Ce service pourrait également centraliser l'encaissement des recettes et ferait, au-delà de la seule question de la valorisation patrimoniale, respecter l'ensemble des obligations contractuelles, aussi bien de la part de la ville que des occupants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 octobre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD